



Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Note circulaire

A

Messieurs les Présidents d'Université

Objet : Création du Statut National d'Etudiant-Entrepreneur (SNEE).

Conscient du rôle central de l'université dans les efforts déployés par le Royaume en vue d'améliorer l'insertion économique et sociale des jeunes et conformément aux recommandations de la vision stratégique de la réforme (2015-2030), élaborée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, le ministère a entamé la mise en œuvre d'une batterie de mesures visant l'amélioration de l'employabilité des lauréats à travers l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du développement et du marché d'emploi et l'ouverture de nouveaux horizons d'insertion des futurs lauréats dans le cadre de l'auto-emploi comme alternative à l'emploi salarié.

Ainsi et dans le cadre de la consolidation des initiatives entreprises depuis quelques années en matière de développement de l'esprit entrepreneurial et d'auto-emploi chez les étudiants, le ministère a décidé la mise en place du Statut National de l'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et de Pôles de Services d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat Etudiant au Maroc (SALEEM) pour l'accompagnement de projets entrepreneuriaux des étudiants en partenariat avec les acteurs économiques. Le SNEE constituera un outil facilitateur pour l'étudiant afin de tisser des relations avec les différents acteurs dans le monde de l'entreprise (banquiers, fournisseurs, clients, etc.) tout en intégrant un projet entrepreneurial dans le parcours de formation.

En vous envoyant, ci-joint, une fiche détaillée portant sur l'organisation du Statut, je porte à votre connaissance qu'une cellule a été mise en place au sein du ministère pour le suivi de la mise en place du SNEE

Je vous saurais gré de bien vouloir veiller à l'application le contenu de la présente circulaire selon les dispositions de l'article 4 (4. Dispositions transitoires) de la fiche jointe.

Statut National d'Etudiant-Entrepreneur (SNEE)

1. Organisation et conditions d'accès au SNEE :

Le Statut National de l'Etudiant Entrepreneur vise à soutenir et accompagner les étudiants qui souhaitent expérimenter le parcours la création d'entreprise. Il s'adresse aux étudiants inscrits en dernière année de formation dans un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur public ou un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat.

L'étudiant postule au SNEE en ligne via un dossier de candidature unique et standardisé à l'échelle nationale (le portail dédié à cette opération sera communiqué ultérieurement aux étudiants intéressés par le Pôle SALEEM de l'université).

Le SNEE est délivré à l'étudiant par le Président de l'Université au vu de l'instruction réalisée par le Pôle SALEEM de l'université concernée.

Par délégation, les dossiers sont instruits par les Pôles SALEEM qui organisent des comités de sélection locaux en charge d'évaluation des dossiers sur la base de la qualité du projet entrepreneurial et l'engagement de son porteur.

Le comité de sélection est constitué du Président de l'Université à laquelle le Pôle SALEEM est rattaché, en tant que Président, et des membres suivants :

- Représentants des différents établissements d'enseignement supérieur membres du Pôle SALEEM;
- Directeur du Pôle SALEEM ;
- Représentant de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) ;
- Représentants des partenaires du monde professionnel du Pôle SALEEM.

2. Services délivrés dans le cadre du SNEE :

Le SNEE permet aux étudiants d'avoir accès aux services suivants :

- Une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, orientée vers la construction d'un projet entrepreneurial sous forme d'ateliers, séminaires, mentorat, MOOCs, etc. ;
- Un accompagnement par un enseignant de l'établissement et la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit et par un référent externe du SALEEM (entrepreneur, professionnel, réseaux d'accompagnement et de financement, etc.).

- Un accès à l'espace de coworking inter-établissement du Pôle SALEEM ou d'un autre partenaire pour favoriser la mise en réseau des Etudiants-Entrepreneurs dans leur diversité et l'accès à des services d'expertises.
- Une comptabilisation du projet entrepreneurial dans les crédits de la formation initiale. A ce titre, le projet entrepreneurial peut se substituer au stage, au projet de fin d'études, à certains modules, etc.
- Tout autre service qui pourrait être mobilisé par le ministère ou l'université et ses partenaires pour l'encouragement et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants (certification des compétences entrepreneuriales, prix régionaux, nationaux ou internationaux, accès aux programmes d'appui à la création d'entreprises, etc.).

3. Pôles des Services d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant au Maroc (SALEEM) :

Les Pôles des Services d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Étudiant au Maroc sont des espaces de co-working aménagés et équipés pour répondre aux besoins des étudiants ayant le statut d'étudiant entrepreneur, notamment en matière de coaching et de mise en réseau avec l'écosystème (entrepreneurs confirmés, responsables d'incubateurs, responsables d'institutions financières, etc.).

Chaque université est appelée à mettre en place en son sein, en partenariat avec d'autres acteurs publics ou privés, notamment l'ANAPEC, un Pôle des Services d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Étudiant (SALEEM) pour accompagner la mise en œuvre du SNEE.

Le Pôle SALEEM a pour missions de :

- Accompagner les projets entrepreneuriaux des Etudiants-Entrepreneurs avec la création d'espaces de co-working qui proposent différents services en matière d'accompagnement et d'orientation vers des structures de financement.
- Evaluer les dossiers de candidature au Statut National d'Etudiant Entrepreneur.
- Sensibiliser et former les jeunes étudiants à l'entrepreneuriat et les accompagner le long de tout le processus de développement.
- Créer un espace de mutualisation de moyens au service des différents établissements d'enseignement supérieur desservis par le SALEEM.
- Proposer des solutions innovantes aux étudiants entrepreneurs.
- Renforcer le lien avec l'écosystème entrepreneurial (incubateurs, réseaux, start-up, grandes entreprises, etc.).

4. Mesures transitoires :

Dans une perspective de généralisation du SNEE au niveau de toutes les universités nationales, une expérience pilote sera menée à partir de l'année universitaire 2018-2019 dans les villes de Casablanca et Rabat dont les deux universités respectives (Hassan II et Mohamed V) ont déjà entamé la mise en place de Services d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Étudiant au Maroc dans le cadre du projet ERASMUS+ SALEEM.